



BULLETIN D'ADHÉSION FAMILIALE 2023/2024

Je soussigné(e)

né(e) le

demeurant à

Téléphone

E. mail (**obligatoire**)

demande à adhérer à l'association « Randonnées Toulaises ». J'ai noté que la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Indiquer ci-après le ou les autres membres de la famille à assurer autres que celui mentionné ci-dessus :

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Email

Nous nous engageons à être convenablement équipé pour les activités auxquelles nous participerons.

- Je choisis la licence avec abonnement à 4 n° de Passion Rando Magazine je verse donc la somme de **88,30 €**
- Je ne souhaite pas m'abonner au magazine « Passion Rando », je ne verse donc que le montant de la licence et l'adhésion à l'association soit **78,30 €**

Certificats médicaux : obligatoires pour toutes nouvelles adhésions, accompagnés de certificats médicaux¹ d'absence de contre-indications à la pratique des activités de marche, de randonnée et activités connexes. Ces certificats doivent être datés de moins de 6 mois. Après une interruption de 2 saisons ou plus, ces certificats sont à nouveau obligatoires.

Pour le renouvellement, vous devez simplement nous fournir les attestations qui certifient que vous avez répondu en toute honnêteté **NON** à toutes les questions de l'auto-questionnaire personnel de santé. Dans le cas contraire, vous devez fournir les certificats médicaux¹ d'absence de contre-indications à la pratique des activités de marche, de randonnée et activités connexes.

Fait à

Le

Reporter manuellement la mention « lu et approuvé »

Signature

ASSURANCE INDIVIDUELLE (IRA)

Cette garantie est apportée par la licence FFRP dont la détention est obligatoire pour adhérer aux Randonnées Toulaises.

Catégories	Licence 2024	Passion Rando	Cotisation association	Total	sans abonnement à Passion Rando	Observations
Renouvellement	56,30 €	10,00 €	22,00 €	88,30 €	78,30 €	Assurance individuelle de responsabilité civile + Dommages corporels
Nouvelle adhésion -60 ans	56,30 €	10,00 €	22,00 €	88,30 €	78,30 €	
Nouvelle adhésion 60 ans et +	26,30 €	10,00 €	22,00 €	58,30 €	48,30 €	

AIDE A LA LICENCE 2023-2024 : Pour tout(e) nouvel(le) adhérent(e) âgé(e) de 60 ans minimum (qui n'a jamais été licencié(e) à la FFRandonnée) résidant en Meurthe-et-Moselle, le club accorde une remise de 30 euros sur la licence.